

PROJET D'ECOLE 2018 – 2022

Guide d'accompagnement du directeur et de l'équipe enseignante

Pourquoi un guide ?

Ce guide méthodologique a pour vocation d'aider les équipes à concevoir, à mettre en œuvre et à évaluer le projet d'école. Pour ce faire, il propose aux enseignants des repères pour mener la réflexion pédagogique et des conseils à la directrice/au directeur pour piloter cette réflexion.

Ce qu'est le projet d'école

Le projet d'école est un document de référence concis. Il vise essentiellement à améliorer la réussite de tous les élèves dans un contexte de pratiques pédagogiques et éducatives partagées et cohérentes.

Son pragmatisme, sa cohérence et sa rigueur sont les garanties d'une efficacité qui doit pouvoir être évaluée de façon précise et continue par l'ensemble des acteurs.

Son appropriation par chaque enseignant en fait un document vivant.

Comment s'élabore le projet d'école ?

« Le projet d'école est élaboré par la communauté éducative au sein de laquelle l'équipe pédagogique doit jouer un rôle central pour tous les aspects concernant spécifiquement l'enseignement... » circulaire n°90-039 du 15-2-1990.

Le directeur planifie, organise et anime la réflexion pédagogique des membres du conseil des maîtres, en veillant à recueillir le point de vue de chacun. Il propose une méthode en se fondant, par exemple, sur les suggestions de ce document pour permettre à chacun de s'impliquer dans les différentes phases.

Le directeur formalise les éléments de diagnostic et les décisions. Il effectue le travail de mise en forme et de communication.

- La démarche et les étapes d'élaboration sont exposées lors du premier conseil d'école.
- L'avis de la communauté éducative est recueilli lors du deuxième conseil d'école.
- Le projet définitif, validé par l'Inspecteur/l'Inspectrice de l'Éducation Nationale et Madame la Directrice Académique, est présenté lors du premier conseil d'école de l'année scolaire suivante.

Partie 1 : Synthèse des axes du projet d'école

Cette partie fait apparaître sur la première page les axes du projet d'école de manière à en faciliter la lecture par tous.

Nota : S'agissant du fruit du travail de réflexion, elle sera complétée en dernier.

Partie 2 : Diagnostic

L'analyse des besoins s'appuie sur un recueil de données significatives propres à l'école et à son environnement. Un tri parmi ces données est nécessaire pour retenir les indicateurs les plus pertinents. Le champ possible de l'analyse des données et des besoins est très large : les résultats des évaluations, le fonctionnement de l'école, l'état des pratiques pédagogiques, les rythmes scolaires, l'environnement de l'école (contexte économique et social), les élèves, leur passé scolaire, ...

1. Particularités de l'école

Outre les dispositifs nécessitant un projet annexé au projet d'école, d'autres caractéristiques doivent être prises en considération :

- La situation territoriale (Education Prioritaire, CAPE, école en RPI)
- La situation géographique de l'école (rural isolé, politique de la ville...)
- L'organisation de la semaine scolaire
- Accueil de public spécifique
- Autres

2. Bilan du précédent projet

Le bilan s'appuiera sur les questions et critères formulés dans le précédent projet pour analyser les constats de chacun des trois axes. Le bilan permettra d'identifier les réussites, les obstacles, les adaptations qui ont été nécessaires.

3. Les points forts dans l'école : sur le plan des compétences des élèves, de leurs attitudes, du fonctionnement de l'école et des modalités de travail de l'équipe enseignante, de la relation de l'école avec ses partenaires...

L'analyse des points forts doit s'appuyer sur la réflexion commune et les échanges.

Afin de permettre à chaque membre de l'équipe éducative d'exprimer son point de vue sur les spécificités de l'école, en amont ou lors de la première réunion de travail, il peut être intéressant de soumettre à chacun des membres de l'équipe des questions ouvertes du type :

- ***D'après-vous, quels sont les éléments forts (fonctionnement, pédagogie...) qui caractérisent :***
 - *l'école,*
 - *les cycles,*
 - *les classes ?*

La première réunion d'équipe doit permettre de mettre en commun les réponses de chacun, de faire émerger les points de vue, d'en débattre et de s'accorder sur les points forts à retenir. A ces fins, il peut être intéressant d'avoir recours à une courte phase de réponse individuelle à ces questions, de façon à ce que chacun puisse à la fois s'exprimer et se sentir impliqué.

Plus globalement, sur ce qui caractérise les points forts de l'école, on s'appuiera utilement sur les résultats des élèves, leur implication, le travail d'équipe (*modalités de concertation, de collaboration et de mise en œuvre*), les projets fédérateurs, les ressources, les équipements, les partenariats, la place et le rôle des parents d'élèves, la place et le rôle de la municipalité, ...

4. Des points pouvant faire l'objet d'améliorations ou de pérennisation

Permettre à chaque membre de l'équipe éducative d'exprimer son point de vue à ce sujet en soumettant à l'équipe, là encore, quelques questions ouvertes, du type :

- **Selon vous, suite au bilan du précédent projet et à l'analyse de la situation actuelle, quels sont les points pouvant faire l'objet d'améliorations ?**
Résultats/difficultés des élèves, relation école-familles / école-mairie, travail d'équipe/ambiance d'équipe, climat de classe/climat d'école, relations adultes/enfants.
- **Parmi les points relevés, quels sont ceux qui vous semblent prioritaires ?**
Les plus importants pourront inspirer directement les axes de votre projet d'école.

5. Choix d'indicateurs extraits de l'application Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Ecoles (Données chiffrées APAE en annexe)

Le nombre d'indicateurs choisis doit être restreint. Leur suivi dans le temps permettra de mesurer les effets des actions engagées.

Pour les écoles élémentaires, l'application *APAE pour le premier degré* (à laquelle n'ont pas accès les écoles maternelles), permet d'extraire des données renseignées au format PDF ou tableur. Le format tableur vous donne la possibilité d'ajouter et/ou de sélectionner les indicateurs chiffrés qui vous semblent pertinents (ex. retards ou avances scolaires, résultats aux évaluations...).

Partie 3 : Définir les axes du projet d'école

Cadres de référence

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (8 juillet 2013) et notamment son incidence sur la réorganisation des temps d'enseignement.

Le projet académique 2014-2017 (téléchargeable en suivant le [lien](#)).

A partir du diagnostic, il convient de procéder au choix des priorités et à la formulation d'objectifs opérationnels.

L'ensemble du projet d'école comprendra des dimensions pédagogiques, éducatives, artistiques et culturelles.

Pour vous aider dans votre réflexion, il est possible de vous appuyer sur les diverses contributions des groupes départementaux et de vous rapprocher des équipes de circonscription.

Les axes du projet d'école pourront convoquer les champs suivants :

- La progressivité et la continuité des enseignements entre et à l'intérieur des cycles.
 - La prise en compte de la diversité des élèves et l'accompagnement de leur parcours.
 - Les parcours éducatifs : éducation artistique et culturelle, citoyen, santé.
 - Le climat scolaire.
 - Le numérique éducatif.
 - L'Éducation aux Médias et à l'Information
 - ...
- Les axes du projet d'école seront déclinés en actions.
 - Ces actions pourront être orientées en direction des élèves, des familles et des partenaires, de l'équipe de l'école.
 - Certaines de ces actions pourront favoriser la continuité entre l'école maternelle et l'école élémentaire, l'école élémentaire et le collège. Elles pourront enrichir l'organisation et le contenu des Activités Pédagogiques Complémentaires.
 - Une complémentarité avec les temps péri-éducatifs et périscolaires pourra être visée.

Partie 4 : Validation du projet d'école

CALENDRIER D'ÉLABORATION

- Entre le **12 mars et le 20 avril 2018**, présentation au deuxième conseil d'école du projet d'école pour recueillir l'avis de la communauté éducative, avant validation par l'IEN.
- Envoi à l'IEN, pour validation, au plus tard le **20 avril 2018**.
- **Juin 2018** : validation du projet d'école par Mme la Directrice Académique.
- Présentation, au premier conseil d'école de l'année scolaire 2018-2019, du projet d'école validé.
- **Année scolaire 2018-2019** : mise en œuvre du programme d'actions.
- **Mai – juin 2019** : bilan du programme d'actions, élaboration d'un avenant et définition du programme d'actions pour l'année 2019 – 2020.

Cf guide page 3.

Cette fiche est à dupliquer chaque année pour en renseigner le bilan.

FICHE AXE

Année 1 – 2 – 3 – 4

Objectif(s) :

Descriptif des actions envisagées

En direction des élèves, des familles et des partenaires, de l'équipe de l'école

Cycle(s)
Concerné(s) :
.....

Les actions sont choisies en nombre restreint.
Leurs effets sont mesurables.
Leur temporalité peut varier.

Améliorations attendues et critères pour les mesurer.

Identifier ces améliorations au regard des indicateurs retenus lors du diagnostic.
Des questions peuvent permettre de faire émerger les critères et de les affiner.

Déclinaison éventuelle de cette action mise en œuvre dans le cadre des APC

Inscrire ici les déclinaisons éventuelles des actions dans le cadre des APC, que ce soit une aide aux élèves en difficultés, une aide au travail personnel ou toute autre activité.

Bilan réalisé en fin d'année scolaire : améliorations obtenues, obstacles observés et améliorations à envisager.

A renseigner au moment du bilan de cet axe (au mois de mai de l'année scolaire)